



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2591

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations urgentes de démolition du protocole de préfiguration - Subventions d'équipement à Dynacité et à la SEMCODA - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 22 janvier 2018****Délibération n° 2018-2591**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations urgentes de démolition du protocole de préfiguration - Subventions d'équipement à Dynacité et à la SEMCODA - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Démolitions PNRU 1 et 2 - Tranche 1 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un véritable levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers engagé grâce au premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015.

Les sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise pour le NPNRU sont les 14 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) suivants :

- 8 sites d'intérêt national : Bron : Parilly, Bron - Vaulx en Velin : Terraillon - Chénier, Lyon 9° : Duchère, Rillieux la Pape : Ville Nouvelle, Saint Fons - Vénissieux : Minguettes - Clochettes, Vaulx en Velin : Grande Ile, Villeurbanne : Buers Nord/Saint Jean,

- 6 sites d'intérêt régional : Givors : Les Vernes et Centre-ville, Lyon 8° : Langlet Santy et Mermoz Sud, Saint Fons : Arsenal Carnot Parmentier et Saint Priest : Bellevue.

Établi pour une durée de 10 ans (2015-2025), le NPNRU se déroule en 2 étapes :

- 1ère étape (2015-2016) : le protocole de préfiguration des 14 projets de renouvellement urbain retenus sur l'agglomération lyonnaise. Par délibération n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé ce protocole. Il prévoit notamment la démolition de 856 logements au titre des opérations urgentes cofinancées par l'ANRU,

- 2° étape (2017-2025) des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain par site qui verra le lancement opérationnel des projets. Les conventions de site sont en cours d'élaboration : elles présenteront un projet de transformation et un programme d'opérations pour chacun des 14 quartiers.

Les opérations urgentes de démolition retenues dans le protocole de préfiguration correspondent à des opérations déjà identifiées dans les projets de site. Leur démarrage rapide permet d'enclencher le processus de renouvellement urbain. Elles sont inscrites à la PPI de la Métropole pour bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 10 % du coût d'opération comprenant les coûts techniques de démolition et les frais de relogement plafonnés à 8 500 € HT par relogement. Les frais financiers ne sont pas pris en compte par la Métropole. Compte tenu des délais de relogement souvent longs, la subvention est versée en 2 fois : 10 % au démarrage de l'opération, c'est à dire au lancement du relogement par le bailleur social et 90 % à la clôture de l'opération de démolition.

Le projet de renouvellement urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape s'inscrit dans la continuité du PNRU 1. Trois secteurs d'intervention ont été identifiés et annoncés dans le protocole : le Bottet, afin d'y affirmer la centralité de la Commune, les Alagniers, secteur devant concentrer les interventions de renouvellement urbain, et la poursuite de l'opération déjà amorcée sur Velette Nord. Deux opérations urgentes de démolition sur le secteur des Alagniers, représentant un total de 60 logements sociaux, ont été retenues dans le protocole :

- 1/2/3, place Lenôtre et 8, place Michelet (propriété de Dynacité). Il s'agit d'une démolition partielle d'un bâtiment. La subvention de la Métropole porte sur la démolition de 48 logements,

- 2/4, avenue de l'Europe (propriété de la SEMCODA). Il s'agit d'une démolition partielle. Celle-ci touche 2 allées en copropriété : la participation de la Métropole porte sur la partie logement social. La subvention de la Métropole porte sur la démolition de 12 logements.

Ces 2 démolitions répondent à l'enjeu majeur de désenclavement du quartier des Alagniers, aujourd'hui caractérisé par des circulations complexes et un repérage difficile. Plus précisément, elles permettent le prolongement de la rue Boileau et la création d'un axe nord - sud structurant pour la ville nouvelle et qui fait le lien avec les secteurs pavillonnaires de la frange sud. Elles permettent également de dégager des potentiels fonciers intéressants dans une perspective de diversification de l'offre de logement des Alagniers, aujourd'hui constitués à 100% par des logements sociaux.

Le planning prévisionnel de ces opérations est de 3 ans au total. Ainsi, les démolitions devraient intervenir au plus tard début 2019.

Le coût prévisionnel de la démolition portée par Dynacité s'élève à 2 100 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement :	527 000 €
- travaux :	1 573 000 €

La participation totale de la Métropole est estimée à 210 000 €. Le premier versement de cette subvention, objet de la présente délibération, s'élève à 21 000 €.

Le coût prévisionnel de la démolition portée par la SEMCODA s'élève à 690 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement :	40 000 €
- travaux :	650 000 €

La participation totale de la Métropole est estimée à 69 000 €. Le premier versement de cette subvention, objet de la présente délibération, s'élève à 6 900 €.

Il convient, aujourd'hui, d'approuver la participation de la Métropole à hauteur de 10% au coût total prévisionnel HT de ces opérations de démolitions, et d'individualiser l'autorisation de programme partielle correspondant au total de ces subventions d'équipements, soit 27 900 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve**

- a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 21 000 € au profit de Dynacité,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 6 900 € au profit de la SEMCODA,

pour le financement de 2 opérations de démolition menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape inscrit au protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Métropole ;

- c) - les conventions de participation financière à passer entre la Métropole, Dynacité et la Semcoda.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 27 900 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2018 sur l'opération n° 0P17O5547.

**4° - Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 20422 - fonction 52.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.**